

Envoi : 13/10/2020

Réception par le Préfet : 13/10/2020

Publication : 16/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-9-6-4

Séance du vendredi 9 octobre 2020

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEE :

Mme JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 10 janvier et 20 mars 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder à chacun des 11 porteurs listés dans le tableau annexé à la présente délibération, une subvention dont le montant total s'élève à 33 887 € (dont 28 864 € en investissement et 5 023 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Mme Betty MULLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 8^e Vice-président de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach.

Mme PAGLIARULO ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Guebwiller

Mme SCHMIDIGER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 1^{ère} Vice-président de Saint Louis Agglomération

M. ADRIAN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 10^e Vice-président de Saint Louis Agglomération

M. DELMOND ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité d'assesseur de Saint Louis Agglomération.

M. HABIG ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Maire d'ENSISHEIM

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité